

# COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC



## RAPPORT ANNUEL

2006-2007





Public Lending Right  
Commission

Commission du droit  
de prêt public

# COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

## RAPPORT ANNUEL

2006-2007

Le 10 juin 2007

Ce document peut être photocopié librement.

350 Albert Street, P. O. Box 1047  
Ottawa, Ontario K1P 5V8  
1-800-521-5721 or (613) 566-4378  
Fax: (613) 566-4418  
[www.plr-dpp.ca](http://www.plr-dpp.ca)

350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8  
1 800 521-5721 ou (613) 566-4378  
Télécopieur : (613) 566-4418  
[www.plr-dpp.ca](http://www.plr-dpp.ca)

Canada



## À propos du droit de prêt public (DPP)

« Nous espérons que le Programme du droit de prêt public sera un instrument qui permettra de rehausser, de façon toujours plus efficace, le revenu annuel des écrivains canadiens et de reconnaître l'importante contribution que ceux-ci apportent à notre développement culturel et à notre qualité de vie, et que parfois nous tenons trop pour acquise. »

— Flora MacDonald, ancienne ministre des Communications, extrait du discours qu'elle a prononcé lors de la cérémonie de présentation des premiers chèques de la CDPP, en 1987

### *Objectifs de la Commission du droit de prêt public*

La Commission du droit de prêt public (CDPP) vise l'accroissement des revenus des écrivains canadiens et l'amélioration de leur situation financière, ainsi que la reconnaissance publique de leur contribution à la sauvegarde de l'identité culturelle du Canada. Elle verse des paiements aux auteurs canadiens pour la présence de leurs livres qui sont catalogués dans des bibliothèques publiques du pays et qui sont admissibles au Programme DPP.

### *Contexte*

Après presque 40 ans de pressions exercées par les associations nationales d'écrivains, le Programme du droit de prêt public a vu le jour en 1986. Le Canada est l'un des 22 pays à posséder un programme de droit de prêt public. En 1992, dans la *Loi sur le statut de l'artiste*, le gouvernement du Canada reconnaissait l'« importance, pour les artistes, de recevoir une indemnisation pour l'utilisation et, notamment, pour le prêt public de leurs œuvres. »

La Commission du droit de prêt public — dont la majorité des membres sont des écrivains — représente les organismes nationaux d'écrivains, de bibliothécaires et d'éditeurs, et elle établit les politiques générales du Programme, qui sont mises en œuvre par un comité exécutif. En 2006-2007, la Commission et le comité exécutif étaient tous les deux présidés par le dramaturge David Copelin. La CDPP compte quatre employés à temps plein et fonctionne sous l'égide administrative du Conseil des Arts du Canada. Le financement du Programme DPP provient du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Ministère du Patrimoine canadien.

### *Fonctionnement du Programme DPP*

Les auteurs doivent inscrire leurs livres auprès de la Commission. Les œuvres de fiction, de poésie, de théâtre et de littérature jeunesse et les essais ainsi que les ouvrages savants sont admissibles; les livres pratiques, les guides, les bibliographies, les compilations et les manuels scolaires ne le sont pas. Une recherche des titres admissibles qui sont inscrits à la base de données de la Commission s'effectue annuellement dans les catalogues des bibliothèques publiques sélectionnées (soit les catalogues de six bibliothèques dans chacune des langues officielles).

La recherche des titres dans les bibliothèques détermine les paiements DPP. Seule la présence d'un ouvrage dans une ou plusieurs de ces bibliothèques génère un paiement. Chaque année, l'enveloppe budgétaire permet de fixer la valeur du montant versé aux ouvrages trouvés en bibliothèque ainsi que le montant maximal qu'un auteur peut recevoir.



## Rapport du président

*David Copelin*

Depuis mon élection à la présidence de la Commission du droit de prêt public, en mai dernier, j'ai dû relever de nombreux défis – certains, que l'on associe habituellement au DPP, tels que comment obtenir davantage plus de fonds pour faire face au nombre sans cesse croissant d'écrivains publiés, admissibles à un paiement – et d'autres, inattendus, tels des changements au sein du comité exécutif et du merveilleux personnel du DPP. La plupart de ces défis sont exaltants, nous donnant plus d'énergie qu'ils en demandent.

L'un des défis les plus intéressants nous est venu du public qui, bien qu'il en sache peu sur le DPP, en bénéficie pourtant. Peu importe à qui je parle au sujet du programme, les Canadiens (et quelques Américains *réellement* jaloux) sont ravis d'apprendre son existence. Pour eux, il ne s'agit pas d'un luxe – mais voilà, ces Canadiens moyens se voient plus comme des *citoyens* que comme de simples contribuables. Ils estiment que ces écrivains doivent être payés équitablement pour leur travail et comprennent à quel point les revenus des écrivains sont le fruit d'un dur labeur. Dans ce pays, comme pour beaucoup d'autres choses, nous tenons le programme du DPP pour acquis, alors que sa situation est aussi précaire que nos libertés civiles et qu'il est aussi précieux qu'un REER. Je dirais même davantage, car, en fait, il est un instrument de civilisation. Il reconnaît que les livres publiés, et non seulement leurs créateurs, *comptent* dans ce monde. Les libertés d'écrire, de publier et de lire sont intimement liées. Par conséquent, lorsqu'un gouvernement témoigne de son appréciation, en payant des auteurs pour leurs œuvres publiées et offertes en prêt dans les bibliothèques publiques, c'est qu'il reconnaît qu'à l'intérieur de ses frontières, vivent de talentueux artistes de l'écriture, que ces artistes travaillent dur et accomplissent beaucoup, et que, sans eux, le Canada et le reste du monde seraient immensément plus pauvres.

Le financement est pour nous un continuel problème. Notre clientèle s'accroît au même rythme que la création littéraire, alors que notre soutien financier demeure plus ou moins stable, affichant quelques hausses, ici et là, au fil de nos 21 ans d'existence. En pratique, cela signifie que plus d'auteurs reçoivent un paiement du programme DPP, mais qu'ils se partagent le même portefeuille stagnant, et que chacun d'eux obtient un montant loin d'être idéal. Personne ne remet en question cette déplaisante situation. Néanmoins, les priorités et intérêts du gouvernement varient en fonction des tendances politiques du moment. *Nous voulons une source de financement fiable et croissante pour les paiements versés aux auteurs, mais jusqu'à maintenant, nous ne l'avons pas obtenue.* Nous nous creusons les méninges à ce sujet, essayons de nous retrouver dans le fouillis bureaucratique et faisons tout ce que nous pouvons pour susciter l'intérêt du Ministère et obtenir que divers types d'intervenants prennent la parole pour défendre notre cause. En ce qui a trait au montant consacré aux paiements des auteurs par les programmes DPP de partout dans le monde, nous nous situons dans la moitié inférieure de la liste. Pendant que le Canada glisse lentement vers le bas de la liste, j'ai espoir que notre fierté nationale, à tout le moins, pourra aider à freiner notre descente et même, possiblement, la renverser.

En septembre 2007, notre secrétaire générale par intérim, Michelle Legault, et moi-même représenterons la Commission du droit de prêt public à la 7<sup>e</sup> Conférence internationale du DPP, à Paris. Comme Carole David l'a souligné dans le dernier Rapport annuel, notre

Commission se distingue par le fait que ses politiques sont élaborées par divers genres d'auteurs publiés, représentant des organismes variés. Compte tenu du soutien et de la sagesse des rédacteurs, des maisons d'édition et des bibliothécaires, qui siègent aussi à la Commission, et avec l'expertise et les conseils constants du personnel du Conseil des Arts et du Patrimoine canadien, les écrivains siégeant au comité exécutif reçoivent des opinions et des idées variées sur la façon d'atteindre notre but : servir les écrivains canadiens de la façon la plus efficace et efficiente possible. Nos conversations diversifiées, tout comme nos décisions concertées, se poursuivront donc.

J'aimerais remercier les membres de longue date du comité exécutif qui se sont récemment retirés de la Commission, soit Jules Larivière, de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, et Rose Després, du Regroupement des écrivains acadiens. Leur mandat a été exemplaire et leur départ laisse un vide dans le cadre de notre travail. Heureusement, la Commission tient à se renouveler elle-même au fil des ans; nous continuerons donc à rendre notre organisme aussi glorieusement diversifié que le sont le Canada et ses auteurs. Carole David, occupe maintenant le nouveau poste d'ancienne présidente, amélioration d'ordre structurel visant à nous assurer que nous ne perdons pas trop de notre mémoire, expérience et expertise institutionnelles lorsque vient la fin des mandats.

À notre personnel, David Schimpky, Michelle Legault, Benoît Rollin, Rachelle Lanoue et Danielle Guindon, je dis : « L'efficacité et l'effcience de votre travail pour la Commission exemplifient le service au public à son meilleur. Merci! »

En terminant, à tous mes collègues du comité exécutif et de la Commission elle-même : « Merci pour votre soutien, votre bonne humeur, votre intelligence, votre passion et votre fervente dévotion envers le programme du droit de prêt public du Canada. Vous ne pouvez pas savoir à quel point j'ai aimé faire partie de cette entreprise commune. »



## Rapport de la secrétaire générale

*Michelle Legault*

La Commission du DPP administre, depuis 21 ans, un programme de paiements annuels aux auteurs, en reconnaissance de la présence de leurs livres dans les bibliothèques publiques.

C'est à la fin des années 1970 et au début des années 1980 que les auteurs ont convaincu le gouvernement fédéral de créer le programme du DPP. En 1986, avec l'appui du Conseil des Arts du Canada, un comité composé d'écrivains, d'éditeurs et de bibliothécaires a donc créé le programme du DPP. En fait, le travail des associations nationales a fait une telle impression que les documents fondateurs du DPP précisent que l'on doit confier l'administration de ce programme à ces associations.

Le partenariat regroupant le gouvernement, les auteurs, les éditeurs et les bibliothécaires produit toujours d'excellents résultats. La prestation du programme du DPP est efficace et efficiente, et le programme répond directement aux préoccupations des parties intéressées. Plus important encore, de concert avec le Conseil des Arts, il continue de contribuer de façon importante au maintien de la création d'œuvres littéraires au Canada, et ce, pour le plus grand bénéfice de tous les Canadiens.

Les livres – et, bien sûr, les écrivains – contribuent de façon substantielle à l'accroissement de la créativité des Canadiens ainsi qu'à l'avancement du Canada comme société du savoir. Les livres nous aident à apprendre sur nous-mêmes autant que sur le monde. Essentiel, le DPP fait en sorte que les écrivains, éditeurs et bibliothécaires continuent de nous communiquer les connaissances dont nous aurons besoin dans un monde de plus en plus complexe.

Le DPP fait aussi partie intégrante de l'écosystème de financement des écrivains canadiens – infrastructure que les gouvernements successifs ont mise en œuvre pour appuyer la littérature canadienne. Les écrivains ont accès à divers types de soutien pour créer leurs œuvres, alors que les programmes d'aide à l'édition de livres du ministère du Patrimoine et du Conseil des Arts en appuient la publication. Les éditeurs versent des redevances aux auteurs pour la vente de leurs livres et le DPP leur paie des droits pour le prêt de leurs livres dans les bibliothèques publiques. Les paiements du DPP constituent un témoignage irréfutable que les Canadiens, par l'entremise de leur gouvernement, reconnaissent l'importance des écrivains canadiens et de leurs œuvres.

Le DPP est en outre le seul programme au Canada qui tient compte de l'objectif en matière de politique culturelle dans la *Loi sur le statut de l'artiste*, c'est-à-dire :

*2 e) l'importance pour les artistes de recevoir une indemnisation pour l'utilisation, et notamment le prêt public, de leurs œuvres.*

Les chèques du DPP, émis tous les ans en février et versés à plus de 15 000 écrivains partout au Canada, représentent le paiement versé pour l'utilisation de leurs livres dans les bibliothèques canadiennes. Le DPP veille à ce que les auteurs reçoivent une compensation en retour de l'accès qu'ont les Canadiens à la littérature canadienne.

\* \* \* \* \*

En 2006-2007, le DPP a versé 9 062 476 \$ en paiements à 15 417 auteurs canadiens de 1 687 communautés réparties dans l'ensemble du Canada et de 332 villes situées à l'étranger. Le paiement moyen reçu est de 588 \$.

Une fois encore, le DPP a été ravi des commentaires qu'il a reçu des auteurs, notamment : « c'est bon d'être apprécié », « merci de votre travail dans l'intérêt des auteurs canadiens », « tout ce que nous pouvons faire pour encourager les Canadiens à continuer à conter nos histoires vaut la peine », « c'est une merveilleuse journée pour un auteur – nous avons été reconnus », plus important encore, « mes revenus sont toujours inférieurs au seuil de la pauvreté. Le chèque fait donc une grande différence dans ma vie » et « ce paiement signifie beaucoup pour moi, car les coûts de recherche et de rédaction excèdent de loin les redevances reçues à ce jour ou même probablement à venir. »

Cela étant dit, le programme du DPP doit relever un important défi, puisque chaque année, 4000 nouveaux livres sont inscrits, ce qui requiert des ressources financières additionnelles. Malheureusement, le budget de paiements aux auteurs n'a pas connu le même taux de croissance. Ainsi, en 1987, un auteur recevait 400 \$ pour un livre trouvé dans toutes les bibliothèques échantillonnées, alors qu'en 2007, il reçoit 281 \$. À l'évidence, le DPP devra trouver une solution à la croissance continue du nombre de nouveaux titres, tout comme à ses besoins en fonds additionnels.

En terminant, j'aimerais remercier les membres de la Commission et le personnel pour leur inlassable travail au nom du DPP. Lorsque je suis arrivée à la CDPP, en mars 2007, je me suis jointe à un organisme dont l'administration était un modèle de gestion et d'économie. Je remercie le leadership de la Commission et son partenariat avec le Conseil des Arts, lesquels rendent possible une administration efficace et judicieuse du droit de prêt public du Canada.

## Brève histoire du Programme du droit de prêt public

- 1946 Le premier programme d'indemnisation pour le prêt public à l'échelle mondiale est instauré au Danemark.
- 1949 La Canadian Authors Association entame des discussions sur la mise en place d'un Programme du droit de prêt public (PDPP) au Canada.
- 1973 La Writers' Union of Canada commence à faire pression auprès du gouvernement fédéral en vue de l'établissement d'un programme de DPP.
- 1977 Le Conseil des Arts du Canada met sur pied un comité afin d'examiner la création d'un programme de DPP.
- 1982 Le comité Applebaum-Hébert recommande que le gouvernement établisse un programme de paiement pour l'utilisation des livres dans les bibliothèques.
- 1986 En mars, le programme du DPP est établi par décision du Cabinet; le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada lui affecte un budget initial de trois millions de dollars. Le Canada est alors le 13<sup>e</sup> pays à mettre en œuvre un programme de DPP.
- 1988 Les statuts et règlements de la Commission du DPP sont élaborés et approuvés.
- 1992 La *Loi sur le statut de l'artiste* est adoptée. Parmi ses principes généraux, elle inclut l'« importance pour les artistes de recevoir une indemnisation pour l'utilisation et, notamment, pour le prêt public de leurs œuvres. »
- 1996 La Commission du DPP et le Conseil des Arts du Canada signent une entente administrative afin de clarifier la relation entre les deux organismes.
- 1999 Le Canada organise la III<sup>e</sup> conférence internationale annuelle sur le DPP.
- 2005 La Commission du DPP et le Conseil des Arts du Canada signent une entente administrative révisée qui clarifie la relation entre les deux organismes.

## Membres de la Commission du droit de prêt public

(au 31 mars 2007)

<i>Nom</i>	<i>Organisme</i>
David Copelin (président)	Playwrights Guild of Canada
Jacques Ouellet (vice-président par intérim)	Regroupement des écrivains acadiens
Carole David (présidente sortante)	Commission du droit de prêt public*
Amir Ali Alibhai (non votant)	Conseil des Arts du Canada
Marlene Chan (non votant)	Ministère du Patrimoine canadien
Olivier Charbonneau	Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation
Jean Pierre Girard	Commission du droit de prêt public*
Robert Giroux	Association nationale des éditeurs de livres
Louise Halfe, Sky Dancer	Commission du droit de prêt public*
Beatriz Hausner	Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada
Louis Lasnier	Écrivains francophones d'Amérique
Bernice Lever	Canadian Authors' Association
Charles Montpetit	Union des écrivaines et des écrivains québécois
Ingrid Parent (non votant)	Bibliothèque et Archives Canada
Angela Rebeiro	Association of Canadian Publishers
Hélène Roussel (non votant)	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Andreas Schroeder	Writers' Union of Canada
Douglas Smith	League of Canadian Poets
Paul Whitney	Canadian Library Association

### Membres du comité exécutif

David Copelin (président), Jacques Ouellet (vice-président par intérim), Carole David (présidente sortante), Olivier Charbonneau, Louis Lasnier, Angela Rebeiro, Douglas Smith, Paul Whitney

### Personnel

Michelle Legault (secrétaire générale par intérim), Benoît Rollin (agent), Rachelle Lanoue (adjoindte administrative), Danielle Guindon (commis)

---

\* La Commission DPP peut nommer jusqu'à concurrence de trois écrivains à titre de membres de la Commission.

## Bilan de 2006-2007

	2006-2007	<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>
Auteurs inscrits au programme	16 414	3,14 %
Auteurs ayant reçu un paiement	15 417	2,89 %
Somme versée aux auteurs	9 062 476 \$	0,68 %
Paiement moyen par auteur	588 \$	-2,21 %
Paiement médian	281,06 \$	-2,24 %
Titres dans la banque des données	70 795	4,15 %
Titres admissibles	70 090	4,21 %
Titres ayant été trouvés au moins une fois dans l'échantillon	59 979	3,78 %
Montant maximum payé pour un livre	281,05 \$	-2,24 %

## Résultats - cinq ans

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Auteurs inscrits	14 205	14 792	15 347	15 899	16 414
Auteurs payés	13 889	14 435	14 441	14 972	15 417
Paiement moyen	694 \$	619 \$	621 \$	601 \$	588 \$
Titres admissibles	58 973	61 175	63 988	67 142	70 090
Titres ayant été trouvés au moins une fois dans l'échantillon	53 532	56 243	54 776	57 709	59 979
Bibliothèques échantillonnées	23	22	12	12	12
Valeur maximale par titre	348,50 \$	296,70 \$	301,70 \$	287,35 \$	281,05 \$
Montant versé aux auteurs	9 639 776 \$	8 938 460 \$	8 962 741 \$	9 001 099 \$	9 062 476 \$
Administration	403 402 \$	459 669 \$	486 394 \$	758 712 \$	793 413 \$
Administration comme pourcentage du total	4,02 %	4,89 %	5,15 %	7,77 %	8,05 %

## **Auteurs : inscriptions et paiements**

Les auteurs jouent un rôle culturel important au Canada. Par leurs œuvres de fiction, d'analyse ou de réflexion, ils nous proposent un reflet de notre monde et de nouvelles manières de penser. Malheureusement, leur travail ne leur rapporte souvent que peu d'argent.

Une partie du mandat de la Commission du droit de prêt public est d'améliorer la situation financière des auteurs en accroissant leurs revenus. Les pages qui suivent contiennent des renseignements sur le nombre d'auteurs inscrits, le montant de leurs paiements, la répartition des paiements par langue et par province, ainsi que d'autres renseignements sur les auteurs inscrits au programme.

Un auteur est admissible au paiement du droit de prêt public si cet auteur répond aux critères suivants :

- il ou elle est citoyen canadien (vivant au Canada ou à l'étranger) ou a le statut de résident permanent du Canada;
- son nom figure sur la page titre ou la page de copyright d'un ouvrage donné ou, parce qu'il a participé à titre de collaborateur d'une anthologie, son nom figure dans la table des matières;
- sa collaboration représente au moins 10 % du livre; et
- le nombre de collaborateurs au titre n'excède pas six (ce nombre exclut le directeur de rédaction et le traducteur, mais comprend les illustrateurs et photographes).

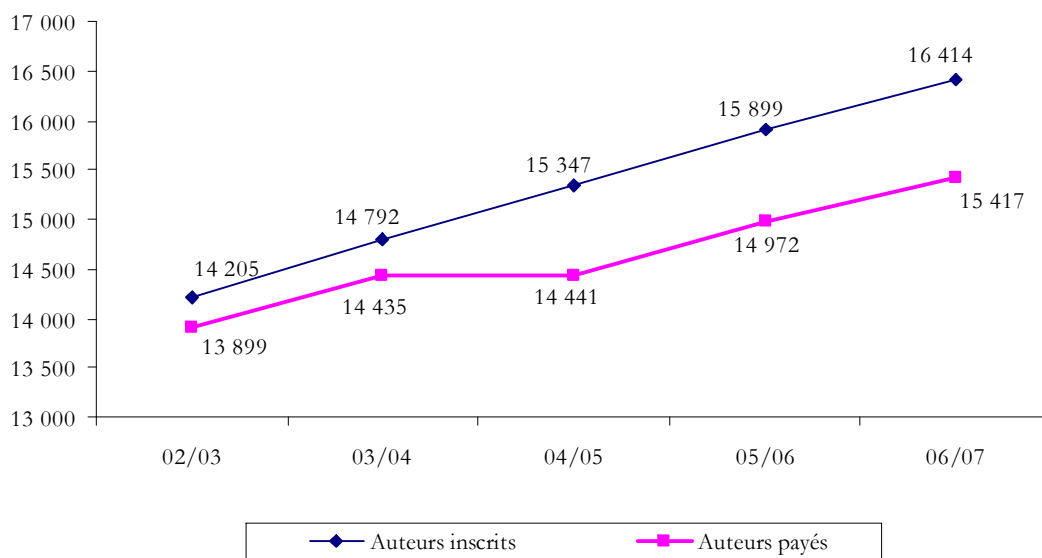
Aucune demande ne peut être présentée au nom de la succession ou des survivants d'un auteur. Par ailleurs, dans le cas d'une collaboration, les parts d'auteurs décédés ou d'auteurs non admissibles ne reviennent pas aux coauteurs survivants ou admissibles. Il est à noter que le paiement DPP n'est pas lié à la loi sur le droit d'auteur.

## Croissance : nouveaux auteurs

Demandes de formulaires	Anglais	Français	Total
2004-2005			771
2005-2006			755
2006-2007	449	300	749
<b>Nouveaux auteurs inscrits</b>			
2004-2005			811
2005-2006			791
2006-2007	485	313	798
<b>Nouveaux auteurs ayant reçu un paiement</b>			
2004-2005			685
2005-2006			631
2006-2007	369	271	640
<b>Montants payés aux nouveaux auteurs</b>			
2004-2005			171 555 \$
2005-2006			170 297 \$
2006-2007	99 663 \$	94 795 \$	194 458 \$

## Nombre d'auteurs inscrits 2002-2007

Nombre d'auteurs



## Répartition des paiements aux auteurs

### 1. Paiements par intervalle et par langue, 2006-2007

	Langue	Auteurs	Pourcentage du nombre d'auteurs	Montant	Pourcentage du montant
Minimum 25 \$	A	242	1,57 %	6 050,00 \$	0,07 %
	F	62	0,40 %	1 550,00 \$	0,02 %
Sous-total	A+F	304	0,00 %	7 600,00 \$	0,08 %
De 25,01 \$ à 281,06 \$	A	5 311	34,45 %	837 963,55 \$	9,25 %
	F	2 129	13,81 %	375 672,73 \$	4,15 %
Sous-total	A+F	7 440	48,26 %	1 213 636,28 \$	13,39 %
Médiane 281,06 \$	A+F	7 744	50,23 %	1 221 236,28 \$	13,48 %
De 281,07 \$ à 588,00 \$	A	2 132	13,83 %	912 156,51 \$	10,07 %
	F	1 009	6,54 %	450 103,93 \$	4,97 %
Sous-total	A+F	3 141	20,37 %	1 362 260,44 \$	15,03 %
De 588,01 \$ à 999,99 \$	A	1 150	7,46 %	871 115,91 \$	9,61 %
	F	689	4,47 %	529 992,07 \$	5,85 %
Sous-total	A+F	1 839	11,93 %	1 401 107,98 \$	15,46 %
De 1 000,00 \$ à 1 999,99 \$	A	958	6,21 %	1 326 113,75 \$	14,63 %
	F	651	4,22 %	908 227,48 \$	10,02 %
Sous-total	A+F	1 609	10,44 %	2 234 341,23 \$	24,65 %
De 2 000,00 \$ à 2 810,49 \$	A	277	1,80 %	654 932,96 \$	7,23 %
	F	177	1,15 %	417 981,72 \$	4,61 %
Sous-total	A+F	454	2,94 %	1 072 914,68 \$	11,84 %
Maximum 2 810,50 \$	A	325	2,11 %	913 412,50 \$	10,08 %
	F	305	1,98 %	857 202,50 \$	9,46 %
Sous-total	A+F	630	4,09 %	1 770 615,00 \$	19,54 %
<b>Total</b>	<b>A</b>	<b>10 395</b>	<b>67,43 %</b>	<b>5 521 745,18 \$</b>	<b>60,93 %</b>
	<b>F</b>	<b>5 022</b>	<b>32,57 %</b>	<b>3 540 730,43 \$</b>	<b>39,07 %</b>
	<b>A+F</b>	<b>15 417</b>	<b>100,00 %</b>	<b>9 062 475,61 \$</b>	<b>100,00 %</b>

La médiane (le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux)  
7 744 auteurs (50,23 %) ont reçu moins de 281,07 \$. Ils se sont partagé 13,48 % du budget.

#### La moyenne

En février 2007, le paiement moyen était de 588 \$.

10 885 auteurs (70,60 %) ont reçu moins de 588 \$. Ils se sont partagé 28,51 % du budget.

4 532 auteurs (29,40 %) ont reçu plus de 588 \$. Ils se sont partagé 71,49 % du budget.

#### Plus de 1 000 \$

2 693 auteurs (17,47 %) ont reçu plus de 1 000 \$. Ils se sont partagé 56,03 % du budget.

#### Plus de 2 000 \$

1 084 auteurs (7,03 %) ont reçu plus de 2 000 \$. Ils se sont partagé 31,38 % du budget.



## Répartition des paiements aux auteurs

### 2. Paiements par province, 2006-2007

Province / territoire	Nombre d'inscriptions	%	Nombre de paiements	%	% payés	Montant	Pour- centage du budget
Terre Neuve et Labrador	246	1,50 %	229	1,49 %	93,09 %	98 161,24 \$	1,08 %
Nouvelle-Écosse	606	3,69 %	575	3,73 %	94,88 %	233 331,73 \$	2,57 %
Île-du-Prince- Édouard	63	0,38 %	57	0,37 %	90,48 %	32 686,47 \$	0,36 %
Nouveau-Brunswick	348	2,12 %	334	2,17 %	95,98 %	152 549,96 \$	1,68 %
Québec	5 210	31,74 %	4 959	32,17 %	95,18 %	3 494 566,01 \$	38,56 %
Ontario	5 419	33,01 %	5 027	32,61 %	92,77 %	2 791 813,22 \$	30,81 %
Manitoba	417	2,54 %	395	2,56 %	94,72 %	177 016,49 \$	1,95 %
Saskatchewan *	314	1,91 %	287	1,86 %	91,40 %	166 495,48 \$	1,84 %
Alberta	836	5,09 %	775	5,03 %	92,70 %	395 202,33 \$	4,36 %
Colombie- Britannique	2 382	14,51 %	2 237	14,51 %	93,91 %	1 198 589,82 \$	13,23 %
Territoires du Nord- Ouest	6	0,04 %	6	0,04 %	100,00 %	4 105,34 \$	0,05 %
Yukon	26	0,16 %	26	0,17 %	100,00 %	8 204,29 \$	0,09 %
Nunavut	6	0,04 %	6	0,04 %	100,00 %	1 939,68 \$	0,02 %
À l'étranger	535	3,26 %	504	3,27 %	94,21 %	307 813,55 \$	3,40 %
<b>Total</b>	<b>16 414</b>	<b>100,00 %</b>	<b>15 417</b>	<b>100,00 %</b>	<b>93,93 %</b>	<b>9 062 475,61 \$</b>	<b>100,00 %</b>

\* Exemple : En 2006-2007, 91,40 % des auteurs de la Saskatchewan qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 1,86 % des auteurs payés. Ils se sont partagé 1,84 % du budget des paiements.

## Titres inscrits

En 1951, la Commission royale d'enquête Massey-Lévesque sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada a rendu un rapport concernant deux études qu'elle avait commandées sur la littérature canadienne. Les opinions des deux auteurs des études, s'exprimant respectivement au sujet de la littérature de langue anglaise et de langue française, se rejoignaient : « Nous n'avons pas encore de littérature vraiment nationale ni en français ni en anglais. » En 2007, la situation a changé, car les littératures des deux langues officielles sont florissantes.

Le mandat de la Commission du droit de prêt public est de reconnaître la contribution des livres écrits par les auteurs canadiens à l'enrichissement et à l'expression de la diversité culturelle caractéristique de l'identité canadienne. Le nombre de livres admissibles inscrits au programme de la Commission du droit de prêt public s'élève à 70 090, et la diffusion de ces ouvrages dans les bibliothèques publiques est reconnue financièrement au moyen des paiements du DPP. Les pages qui suivent fournissent des détails sur les livres inscrits au programme de la Commission du droit de prêt public.

Un livre est admissible au programme du droit de prêt public s'il correspond à :

- un ouvrage d'au moins 48 pages ou, dans le cas d'une œuvre pour la jeunesse, un ouvrage d'au moins 24 pages;
- un ouvrage imprimé qui détient un numéro ISBN (numéro international normalisé du livre); et
- un recueil de poésie, une pièce de théâtre, un roman, un recueil de nouvelles, un livre de jeunesse, un essai ou une étude, sauf si l'ouvrage correspond à l'une des catégories énumérées ci-dessous :
  - un ouvrage pratique ou un livre offrant des conseils ou des instructions, un livre ou un manuel d'autoperfectionnement ou, encore, un manuel pratique ou un guide sur n'importe quel sujet (y compris ceux portant sur les voyages ou la nature, ainsi que les livres de recettes culinaires);
  - un guide professionnel : juridique, technique, médical, scientifique, pédagogique, financier ou comptable;
  - un ouvrage principalement destiné à l'enseignement;
  - une liste de n'importe quel genre : un répertoire, un index, une compilation (de courts segments de renseignements réunis dans un format de liste), une bibliographie, un dictionnaire, un atlas, une encyclopédie ou un ouvrage généalogique;
  - un livre issu d'un colloque, d'un congrès ou d'un séminaire;
  - le catalogue d'une exposition;
  - un journal, une revue ou un périodique;
  - un ouvrage non publié (par exemple, une thèse de doctorat, un manuscrit, une œuvre non imprimée, etc.);
  - une deuxième (ou plus d'une deuxième) édition d'un livre déjà admissible. Cependant, si plus de 50 % de ladite édition comporte des textes nouveaux et non des textes révisés, la nouvelle édition sera jugée admissible à titre de nouvel ouvrage;
  - un rapport, un sondage ou une évaluation de programme;
  - un livre préparé pour ou publié par un organisme, une société ou un établissement gouvernemental ou paragouvernemental;
  - la publication, entière ou en grande partie, d'une partition musicale;
  - un calendrier, un agenda, un livre à colorier, un livre de jeux, un livre de jeux questionnaires; ou
  - un livre créé pour un employeur dans le cadre d'un emploi.

## Nouveaux titres inscrits

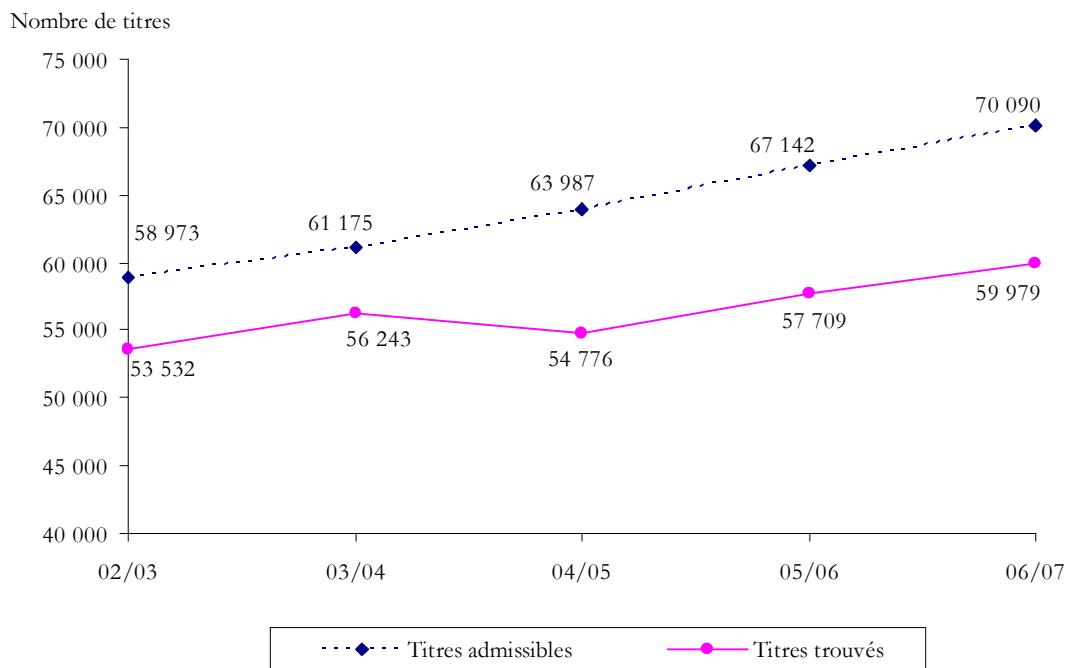
Nouveaux titres inscrits	Anglais	Français	Bilingues	Autres	Total
2004-2005					4 306
2005-2006					4 381
2006-2007	2 493	1 707	23	118	4 341
<b>Nouveaux titres admissibles</b>					
2004-2005					3 707
2005-2006					3 831
2006-2007	2 154	1 517	10	97	3 778
<b>Nouveaux titres trouvés</b>					
2004-2005					3 086
2005-2006					3 081
2006-2007	1 653	1 380	7	26	3 066
<b>Montants payés pour les nouveaux titres</b>					
2004-2005					490 713 \$
2005-2006					489 411 \$
2006-2007					511 342 \$

## Nouveaux titres admissibles par langue et par catégorie

	Anglais	Français	Autres	Bilingue	Total	Pourcentage
Jeunesse	572	523	23		1 118	29,59 %
Fiction	420	377	24	2	823	21,78 %
Poésie	208	150	20	3	381	10,08 %
Théâtre	56	32	0	1	89	2,36 %
Essai*	898	435	30	4	1 367	36,18 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 154</b>	<b>1 517</b>	<b>97</b>	<b>10</b>	<b>3 778</b>	
Pourcentage	57,01 %	40,15 %	2,57 %	0,26 %		

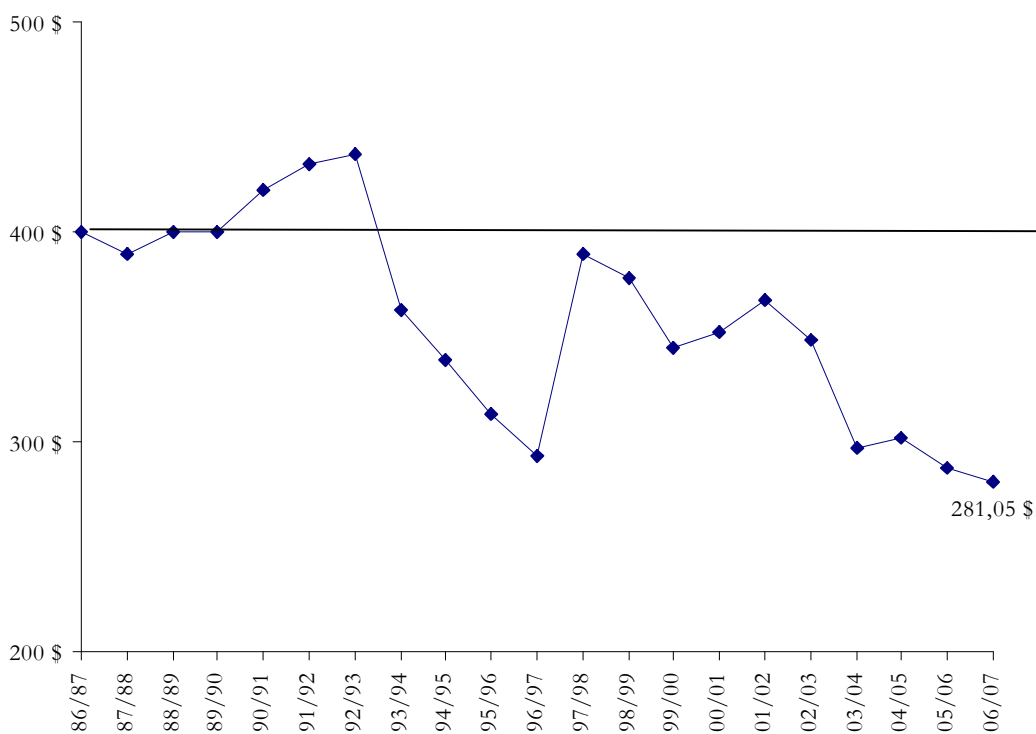
\* La catégorie « Essai » comprend également les ouvrages savants.

## Nombre de titres, 2002-2007



## Maximum par titre depuis 1986

(Le montant du paiement pour un livre trouvé dans toutes les bibliothèques échantillonnées.)



## Croissance annuelle du nombre de titres admissibles par langue

Langue	Année	Nombre de titres	Croissance par rapport à l'année précédente
Anglais	2004-2005	38 810	4,32%
	2005-2006	40 641	4,72%
	2006-2007	42 227	3,90%
Français	2004-2005	22 716	5,19%
	2005-2006	23 939	5,38%
	2006-2007	25 227	5,38%
Bilingue	2004-2005	293	6,16%
	2005-2006	306	4,44%
	2006-2007	315	2,94%
Autre	2004-2005	2 168	3,24%
	2005-2006	2 256	4,06%
	2006-2007	2 321	2,88%
Cumulatif	2004-2005	63 987	4,60%
	2005-2006	67 142	4,93%
	2006-2007	70 090	4,39%

## Titres admissibles trouvés en 2006-2007

Langue	Nombre de titres	Pourcentage
Bilingue	261	0,44%
Anglais	36 077	60,15%
Français	23 080	38,48%
Autres	561	0,94%
<b>Total</b>	<b>59 979</b>	<b>100,00%</b>

## Titres admissibles par langue et par catégorie

Langue du texte	Catégorie	Nombre de titres	Pourcentage par langue	Pourcentage par catégorie	Pourcentage global
Bilingue	Fiction	18	5,71 %	0,13 %	0,03 %
	Jeunesse	18	5,71 %	0,12 %	0,03 %
	Poésie	77	24,44 %	0,97 %	0,11 %
	Théâtre	13	4,13 %	0,68 %	0,02 %
	Essai	189	60,00 %	0,60 %	0,27 %
	<b>TOTAL</b>		315	100,00 %	
Anglais	Fiction	7 379	17,47 %	52,74 %	10,53 %
	Jeunesse	7 693	18,22 %	52,36 %	10,98 %
	Poésie	4 424	10,48 %	55,87 %	6,31 %
	Théâtre	1 086	2,57 %	57,04 %	1,55 %
	Essai	21 645	51,26 %	68,53 %	30,88 %
	<b>TOTAL</b>		42 227	100,00 %	
Français	Fiction	5 936	23,53 %	42,43 %	8,47 %
	Jeunesse	6 594	26,14 %	44,88 %	9,41 %
	Poésie	3 110	12,33 %	39,28 %	4,44 %
	Théâtre	758	3,00 %	39,81 %	1,08 %
	Essai	8 829	35,00 %	27,95 %	12,60 %
	<b>TOTAL</b>		25 227	100,00 %	
Autres	Fiction	658	28,35 %	4,70 %	0,94 %
	Jeunesse	388	16,72 %	2,64 %	0,55 %
	Poésie	307	13,23 %	3,88 %	0,44 %
	Théâtre	47	2,02 %	2,47 %	0,07 %
	Essai	921	39,68 %	2,92 %	1,31 %
	<b>TOTAL</b>		2 321	100,00 %	
<b>TOTAL</b>	Fiction	13 991			19,96 %
	Jeunesse	14 693			20,96 %
	Poésie	7 918			11,30 %
	Théâtre	1 904			2,72 %
	Essai	31 584			45,06 %
	<b>TOTAL</b>		70 090		

Exemple : Les 21 645 essais en anglais représentent 51,26 % de tous les titres admissibles en anglais, 68,53 % de tous les essais et études et 30,88 % de tous les titres inscrits au DPP.

N. B. : La catégorie « Essai » comprend les ouvrages savants.

## Rapport financier, 2006-2007

Note : Ce rapport est à titre d'information seulement. Les états financiers de la Commission du droit de prêt public sont consolidés à ceux du Conseil des Arts du Canada, aux fins d'établissement des rapports.

Description	2006-2007	2005-2006
Traitements	235 594 \$	235 383 \$
Temps supplémentaire	0 \$	- 545 \$
Prestations aux employés	66 207 \$	52 523 \$
Traitements - Employés temporaires	1 187 \$	0 \$
Prestations aux employés temporaires	64 \$	0 \$
<b>Total des traitements</b>	<b>303 052 \$</b>	<b>287 361 \$</b>
<u>Autres frais de fonctionnement :</u>		
Frais de voyages du personnel	434 \$	3 447 \$
Frais d'administration : Conseil des Arts du Canada*	387 996 \$	387 300 \$
Échantillonnage en bibliothèque	0 \$	0 \$
Services professionnels	9 800 \$	0 \$
Frais d'affranchissement et de messagerie	10 484 \$	13 134 \$
Assemblées plénières de la Commission	47 290 \$	38 309 \$
Réunions du Comité exécutif	26 315 \$	20 559 \$
Frais d'impression	5 464 \$	4 176 \$
Fournitures de bureau	2 235 \$	4 181 \$
Dépliants, affiches, etc.	0 \$	0 \$
Autres dépenses	73 \$	245 \$
<b>Total autres frais de fonctionnement</b>	<b>490 091 \$</b>	<b>471 351 \$</b>
<b>Total des frais de fonctionnement</b>	<b>793 143 \$</b>	<b>758 712 \$</b>
<b>Total des paiements DPP versés aux auteurs au moment de l'envoi annuel</b>	<b>9 062 476 \$</b>	<b>9 001 099 \$</b>

\* Depuis 2005-2006, les frais administratifs, d'informatique, de locaux, de téléphone et de services bancaires sont regroupés dans une seule catégorie de frais d'administration.